

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 – Fax : 03.89.70.90.85
Email : direction@agglo-saint-louis.fr

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Création d'un pôle de services à Hagenthal-le-Bas – Travaux de désamiantage – déplombage - déconstruction d'un bâtiment existant

4. Classification CPV :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45111100 - 9	Travaux de démolition

Code CPV complémentaire	Libellé du code CPV complémentaire
45262660 - 5	Travaux de désamiantage

5. Critères d'attribution :

Lot n°1 uniquement :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix des prestations	40 %

Lot n°2 uniquement :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	40 %
2	Prix des prestations	40 %
3	Qualité environnementale de l'offre	20 %



6. Références de l'avis initial :

Avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP n° 22-128403 du 26/09/2022.

7. Attribution du marché :

Titulaire du lot 1 :

PREMYS agence FERRARI
9, rue de l'Industrie
68310 WITTELSHEIM

Montant des prestations :

Pour un montant total de 32 890,00 € HT, tel qu'il ressort du cadre de DPGF propre au lot n°1 complété par le candidat.

Date d'attribution du marché : Mercredi 1^{er} mars 2023

Titulaire du lot 2 :

DR DEMANTELEMENT
16, rue des Myotis - Immeuble MEILBOURG ONE
57970 YUTZ

Montant des prestations :

Pour un montant total de 27 470,00 € HT, tel qu'il ressort du cadre de DPGF propre au lot n°2 complété par le candidat.

Date d'attribution du marché : Mercredi 1^{er} mars 2023

8. Autres renseignements :

Date de signature du marché (Lots 1 et 2) : Mardi 28 février 2023

Le marché est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service marchés publics de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

9. Date d'envoi du présent avis :

Mercredi 1^{er} mars 2023

